



La gestion responsable  
des matières résiduelles:  
un choix profitable  
pour tous!

## FÉLICITATIONS POUR VOTRE PARTICIPATION À LA COLLECTE DES BACS BRUNS !

Depuis 6 mois, la collecte des bacs bruns a permis pour les mois de septembre 2018 à février 2019 inclusivement de détourner **189 tonnes** de matières organiques de l'enfouissement principalement du secteur résidentiel soit environ **32 % moins de déchets pour cette période**. Les matières organiques sont compostées au Complexe environnemental de la Rouge et seront distribuées gratuitement aux municipalités et aux citoyens à l'été 2019.

### RAPPEL

1. Même si ce n'est pas obligatoire, il est recommandé d'emballer vos résidus alimentaires dans des sacs en papier, du papier journal et du carton. Vous augmenterez la propreté de votre minibac et de votre bac brun et éliminerez la possibilité que les matières collent aux parois du bac en hiver;
2. Interdiction de mettre des sacs compostables vendus en quincaillerie pour la collecte des bacs bruns, les sacs en plastique, les sacs en plastique biodégradables, oxodégradables ou recyclables. Seuls les sacs en papier, le papier journal ou du carton sont acceptés dans le bac brun.